



**CONSEIL COMMUNAL DE GIVRINS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 9 DECEMBRE 2019**

Présidence : Mme Nathalie Vez Raymond

Conseillers présents : 35

---

**LE CONSEIL COMMUNAL DE GIVRINS**

vu le préavis municipal n° 27/2019 relatif au budget 2020,  
ouï le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,  
entendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

**décide**

1. d'apporter l'amendement suivant au budget 2020 (23 oui, 8 non et 3 abstentions) :

A la rubrique 18, « Transports publics », maintien des cartes flex CFF (rubrique 180.318) pour un montant de CHF 28'680.-. Sous la rubrique 180.436, « Ventes cartes CFF », inscription de la somme de CHF 20'000.- telle que portée au budget 2019

2. d'adopter le budget 2020 amendé (32 oui, 0 non et 2 abstentions).

Ainsi délibéré en séance du 9 décembre 2019.

La Présidente

Nathalie Vez Raymond



La Secrétaire

Aline Monteiro Alves

---

Note : Une demande de référendum relative au budget doit préciser les rubriques de la classification administrative qui font l'objet de la demande (art. 108 LEDP). Le budget pris dans son ensemble ne peut en effet faire l'objet d'une demande de référendum (art. 107 al. 2 let d LEDP). Le délai référendaire est de 10 jours depuis le présent affichage (art. 110 al. 1 LEDP).

---